

Synthèse de la réunion des 15 et 16 octobre 2009

Séminaire Relations Internationales - CPU

Rédacteur : Christine CRESPIY

Les Vice-présidents Relations Internationales étaient réunis par la Conférence des Présidents d'Université pour un séminaire de deux demi-journées les 15 et 16 octobre 2009. L'objectif était d'une part de faire le point sur les modalités de la collaboration entre la CORIE et le réseau des acteurs internationaux, d'autre part de présenter les nouveaux enjeux de l'internationalisation des établissements.

La première demi-journée consistait en une réunion interne alors que des intervenants extérieurs (AERES, MAEE et MESR) étaient invités le lendemain.

En deuxième partie de la première demi-journée, l'EUA, l'AUF et l'AIU ont fait l'objet d'une présentation que l'on pourra retrouver sur le site de la CPU. La présentation d'EURAXESS, réalisée le lendemain est également disponible sur le site :

<http://www.cpu.fr/Seminaires-Relations-Internati.917.0.html?&L=moanybjlvq>



**Conférence
des présidents
d'université**

L'université est une chance. **Saisissons-la**

1- Réseau et modalités de coopération

Reprenant en cela une volonté plus large du Bureau de la CPU qui souhaite s'appuyer sur les réseaux de la communauté universitaire, la CORIE veut travailler avec les responsables universitaires de relations internationales. Il s'agit de mettre à profit la capacité d'expertise de ces derniers pour faire avancer un certain nombre de dossiers que les présidents membres de la CORIE n'ont ni le temps, ni la compétence technique de traiter, de mener des études ou encore de développer l'échange d'information. Quelle méthodologie adopter ? Quels objets d'analyse retenir ? Doit-on organiser des groupes de travail à durée limitée ? Quel statut auront les documents produits ? Telles sont les questions qui se posent.

Réseau mixte composé à la fois de vice-présidents et de responsables administratif, le réseau des acteurs internationaux existe depuis mai 2008 ; sa création a été validée à la fois en CORIE et en plénière. Le réseau est conçu comme une plate forme de discussion et aussi comme interlocuteur de la CORIE à travers sa capacité d'expertise sur des thématiques particulières. L'outil de travail existe donc mais il doit encore faire l'objet d'une véritable appropriation par ses membres. Le réseau, dont le rythme de rencontre est trimestriel, a réuni environ une trentaine de participants lors de sa dernière réunion. Envisagé un temps, le statut associatif a finalement été repoussé parce qu'il impliquait trop de contraintes. Le réseau est donc informel, fonctionnant sur la base de la liste de diffusion des VP RI et des responsables administratifs RI. L'université de Nantes centralise les informations

La mixité soulève un certain nombre d'objections : d'abord de la part des présidents d'université qui privilégient la collaboration avec les acteurs politiques, ensuite de celle de certains vice-présidents Relations Internationales qui considèrent que les débats au sein du réseau sont trop techniques et que l'on perd ainsi de vue l'essentiel, à savoir la nécessité de faire évoluer la stratégie internationale. Il semble ainsi qu'un réseau parallèle constitué de VP fonctionne notamment à l'échelle de l'Île de France.

Pour autant, il apparaît que les VP ne se sont pas suffisamment investis dans l'outil réseau dont le bureau est essentiellement constitué de responsables administratifs (4 sur 5). On observe aussi que la plupart des participants ne remet en cause ni l'utilité du réseau, ni le principe de la mixité, insistant sur l'intérêt d'associer étroitement politiques et opérationnels, (l'un d'entre eux rappelant à ce propos que les opérationnels sont les plus anciens dans le métier), appelant à une participation massive des VP au réseau. Celui-ci peut être également utilisé pour faire remonter les problèmes du terrain, pour mutualiser les préoccupations et se faire entendre. On peut aussi envisager de mutualiser les bonnes pratiques et d'organiser des échanges à la fois thématiques et régionaux.

Le statut du réseau fait également débat : doit-il rester informel à l'image du réseau VP CEVU ou au contraire prendre une forme juridique ? Les avis sont partagés. Certains plaident pour une structuration véritable du réseau qui irait de pair avec un appui officiel des présidents et avec une reconnaissance réelle du caractère indispensable de l'international. En revanche, les présidents sont réticents, redoutant qu'un réseau structuré ne se constitue en force autonome. L'exemple concluant du réseau des VP CEVU montre que l'on peut travailler avec la CPU sans cadre juridique défini.

En conclusion de la journée, Jacques Fontanille réaffirme la volonté de la CPU de travailler avec les réseaux ou associations procédant de l'université ajoutant que les modes de collaboration varieront en fonction des réseaux des niveaux d'intervention et du statut des personnes concernées. S'il appartient au réseau de se présenter comme il l'entend, il faut aussi que le message soit clair notamment sur la nature du réseau.

On assiste à une augmentation considérable de l'action internationale et dans le même temps à son changement de nature. Inscrite dans le Pacte pour la recherche à travers les PRES et les RTRA, dans la LRU, elle constitue une préoccupation essentielle de la CPU.

La mondialisation déplace les enjeux : l'international définit la performance des formations et de la recherche, c'est également vrai pour l'insertion et ce sera bientôt le cas pour la valorisation. Les relations internationales sont au cœur de la construction des indicateurs de performance. La mondialisation s'accompagne des classements qui promeuvent d'autres modèles que les nôtres et il est nécessaire d'agir pour faire valoir notre conception des universités

2- Les nouveaux enjeux de l'internationalisation des universités

• Eric Froment, Conseiller aux Affaires Internationales de l'AERES

Eric Froment qui intervenait au titre de l'AERES est d'abord revenu sur la définition de l'internationalisation des établissements posant en préambule ce qui ne peut être considéré comme un indicateur d'internationalisation : le pourcentage d'étudiants étrangers dont l'accueil peut n'être que passif ; la transposition à l'identique de son système dans un autre pays. L'internationalisation doit entraîner une transformation : une sensibilité à ce qui se passe autour et au delà de son espace national et de ses règles ; l'intégration de critères extra nationaux dans les différents aspects de la stratégie de l'établissement ; une décision assumée.

Quels indicateurs pour un établissement qui vise l'internationalisation ? L'établissement doit les définir lui-même en fonction de ses priorités qui peuvent concerner des ensembles plus ou moins vastes : formation et (ou) recherche ; mobilité étudiante entrante et sortante tous cycles confondus (le critère quantitatif ne pouvant être le seul retenu) ; mobilité des personnels enseignants et administratifs ; zones géographiques qui doivent être ciblées de façon argumentée ; délocalisations de formations ou de structures avec le souci d'assurer la pérennité des opérations ; politique linguistique qui suppose des outils réfléchis et pertinents.

Il est également nécessaire d'avoir une mesure d'impact, ce qui suppose dans le cadre de l'autonomie renforcée des indicateurs propres au delà des exigences de l'AERES ou du ministère.

L'évaluation de l'international passe par la prise en compte des préconisations et orientations fixées par le ministère (il n'existe encore rien de précis), par l'élaboration d'indicateurs fiables et adaptable à tous les types d'établissement, y compris ceux qui n'ont pas affiché d'ambitions internationales. L'AERES a fixé cinq repères :

- le rayonnement scientifique au niveau des productions scientifiques,
- le pourcentage des diplômés pouvant se prévaloir d'un test certifiant un niveau de langue étrangère,
- l'analyse de la mobilisation de l'établissement,
- l'attractivité internationale des formations,
- l'analyse des partenariats internationaux dans la cadre des formations communes.

La section des formations va analyser plus finement la dimension internationale en mettant l'accent sur les masters et les formations doctorales, les doubles diplômes conjoints de master, les masters labélisés Erasmus Mundus, les formations délocalisées, les cotutelles de thèses (qui seront examinées dans le cadre de l'évaluation des écoles doctorales). Cet ensemble devrait faire l'objet d'une synthèse à l'issue de la vague A.

Éléments de débat

En l'absence de dimension internationale, peut-on encore parler d'université ? Réponse : l'approche internationale n'est que la première étape de l'internationalisation.

Les participants proposent de retenir comme indicateurs : la provenance géographique des étudiants qui viennent spontanément, les conditions d'intégration et de réussite, la mobilité des personnels, l'offre de formation en langues étrangères.

L'accompagnement linguistique pose le problème de l'intégration des FLE dans l'établissement.

Il faut choisir des indicateurs comparables au plan international. Un participant rappelle que les classements internationaux prennent en compte le pourcentage d'étudiants étrangers.

Les outils ECTS et le supplément au diplôme sont d'autres outils de mobilité à prendre en considération.

- ***Hélène Duchêne, Directrice des politiques de mobilité et d'attractivité, Direction générale de la mondialisation (DGM), MAEE***

Hélène Duchêne rappelle d'abord que la coopération internationale universitaire n'est pas une chose récente. Elle se divise traditionnellement entre diplomatie d'influence et volet solidarité.

La diplomatie d'influence est celle qui va conduire à former les élites des pays étrangers, à constituer de vrais réseaux profonds et durables, ce qui n'est possible que si l'on peut suivre les anciens.

Le volet solidarité concerne les pays qui ont besoin qu'on les aide à développer leur système d'enseignement supérieur, l'exemple étant le Maroc avec le FSP. C'est l'occasion de diffuser un modèle et les demandes sont immenses, mais elles évoluent.

Notre modèle s'est construit sur l'usage de la langue française alors que son usage régresse : on doit être prêt à faire des choses en anglais. Par ailleurs, l'enseignement supérieur est devenu un marché et nous ne sommes pas dans cette logique, nous qui sommes attachés à la notion de bien public, conception qui n'est pas partagée par tout le monde.

Il existe actuellement une forte demande des pays d'Asie qui ont des systèmes sous dimensionnés, et des grands pays émergents des continents asiatique et sud-américain. Par ailleurs, la région du Golfe, qui a des moyens, est demandeuse. Il faut se tourner vers ces pays.

Il faudra dans le même temps faire évoluer nos modes d'action. Sur la base de décisions politiques, on a créé des universités françaises à l'étranger. Ceci étant, ces structures fonctionnent moyennement. Le modèle fonctionne mieux quand il est intégré à une structure locale comme à Galatasaray en Turquie. Il existe en outre des délocalisations de formation et des diplômes conjoints.

En termes de moyens, les bourses aux étudiants étrangers attribuées par les postes, ont représenté 85 M d'euros en 2008. Ces moyens sont attribués sur des critères géographiques : on va maintenir le Maghreb et l'Afrique, et cibler les grands émergents, les masters et les sciences dures. On dispose également des bourses Eiffel qui sont accordées sur critères d'excellence. Le réseau des attachés de coopération universitaire et les assistants techniques sont à la disposition des universités ainsi que les Centres d'Etudes en France.

Les grands prescripteurs actuels de coopération universitaire sont la CE et la Banque Mondiale. Il faut que les universités s'unissent pour constituer des consortiums pour aller chercher des moyens auprès de ces institutions.

Il faut prendre garde à l'investissement dans la durée représenté par les implantations off shore. Il faut aussi que le MAEE soit consulté sur les conventions, certains pays pratiquant l'espionnage industriel et scientifique.

CampusFrance va faire l'objet d'un regroupement avec d'autres opérateurs, mais la gouvernance ne sera pas modifiée au détriment des établissements.

Éléments de débat

Ne faudrait-il pas facturer aux étudiants étrangers le coût réel des formations ? La gratuité relative des formations françaises a un effet négatif en termes d'image. Les écoles ont déjà développé des modèles payants.

Les visas des étudiants africains sont refusés sans motivation.

La coopération en médecine est freinée par l'obligation qui est faite aux médecins étrangers de repasser par le concours de première année, alors qu'il existe une réelle demande dans ce secteur.

Le fait de n'octroyer des bourses qu'aux niveaux master et doctorat nuit au rayonnement international des études littéraires. La concurrence des autres sphères culturelles existe au niveau de la licence.

- ***Renaud Rhim, Directeur adjoint, Direction des Relations Européennes et Internationales et de la Coopération (DREIC), MESR***

Les formations supérieures existent dans un environnement fortement concurrentiel. Dans ce contexte, comment répondre à la nouvelle demande ? Deux outils à notre disposition l'appel d'offres et le consortium.

On a répondu par exemple à une demande indienne de relancer des écoles d'ingénieurs, à l'origine conçue par les Japonais et les Américains, en faisant appel au savoir faire français, par la constitution d'un consortium. Le financement d'un consortium nécessite une bonne présentation fixant les apports de chacun. Il faut accepter le leadership d'un établissement ou avoir recours à un opérateur assurant le support méthodologique et logistique. Ces moyens ne pourront être donnés dans le cadre du contrat d'établissement. Les entreprises peuvent aussi participer au financement, comme dans le cas de Centrale Pékin.

En ce qui concerne la mobilité étudiante, la mobilité entrante provient pour une grande part de pays francophones et concerne surtout le premier cycle. Une approche malthusienne prévaut en matière d'attribution de bourses.

CampusFrance a permis de gros progrès en matière de structuration, d'information et de facilitation de l'accueil. Les espaces CampusFrance en région sont une réponse adaptée pour créer une chaîne d'accueil cohérente.

Il faut développer l'offre de formations en langue anglaise dans l'enseignement supérieur.

Conclusions de Jean-Pierre Gesson

La CPU souhaite participer aux réunions du réseau et travailler de façon très pratique avec celui-ci. Un groupe de travail sur l'application de la Charte des Formations Délocalisées va se mettre en place. On prévoit, dans les mois à venir, l'organisation d'une réunion plus longue (d'une durée d'un jour et demie) avec des ateliers.

Le statut d'EPIC de CampusFrance pose problème : quelle stabilité financière ? Quelle place pour les universités dans la structure ? Quid de la tutelle alors qu'il est question d'une tutelle exclusive du MAEE ? Qu'attendons-nous de CampusFrance, même si le besoin d'un opérateur est avéré ? La CPU s'engage à faire connaître sa position sur l'évolution du statut de CampusFrance.